



CONSEIL GÉNÉRAL D'ONNENS

Séance du 6 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

1. Appel et ordre du jour
2. Adoption du PV du 6 juin 2025
3. Assermentations – Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°03/2025-Arrêté d'imposition pour l'année 2026
7. Préavis n°04/2025-Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 15'000.--
8. Divers

1. Appel et ordre du jour

Monsieur Bianchi ouvre la séance du Conseil général à 20h01. Pour cette séance, il y a 30 membres sur 42(8 sont excusés et 4 sont absents).

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du PV du 6 juin 2025

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal de la séance du 6 juin 2025. Il n'y a pas de remarques ou de questions.

Le Conseil passe au vote.

Le procès-verbal tel que présenté est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations – Démissions

Monsieur Bianchi annonce qu'il a reçu deux démissions, celles de monsieur Hans-Joergen Moeller et de monsieur Lucien Viret. Il ajoute qu'il a reçu une demande d'assermentation de la part de monsieur Loïc Monney. Il procède donc à l'assermentation et souhaite la bienvenue au nouveau membre. Le Conseil passe à 41 membres dont 31 sont présents.

4. Communications du Président

Le Président remercie les scrutateurs, le Greffe et le bureau du Conseil pour les votations de 28 septembre et annonce qu'il y a eu un changement de scrutatrice suppléante. Madame Rose-Marie Lehmann, à sa demande, cède sa place à madame Danielle Martinet selon le principe des viennent-ensuite. Le Président remercie madame Martinet.

Monsieur Bianchi ajoute que le bureau du Conseil a obtenu de nouvelles adresses électroniques (Présidence et secrétariat) qui sont disponibles sur le site de la commune.

Monsieur Bianchi annonce avoir reçu deux courriers. Le premier courrier concerne une consultation faite par le service de défenses incendies (SDIS). Le Conseil a créé une commission consultative pour que la Municipalité puisse prendre position sur la révision de ces statuts. De nouveaux statuts (avec les remarques des communes prises en compte) vont nous être renvoyés. Le Conseil sera en principe consulté pour la finalisation de ces statuts.

Le deuxième courrier concerne la modification des statuts de l'Office régional de la Protection civile (ORPC), suite à la fusion de communes dans la vallée de Joux. Une commission consultative est formée par monsieur Bezençon, madame Bracher et madame Zuber pour répondre à ce courrier.

Le Président ajoute que le prochain Conseil général est fixé au 15 décembre 2025.

5. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a aucune communication.

6. Préavis n°03/2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Madame Tissot-Daguette fait la lecture du rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 25 septembre 2025 en présence de madame Nathalie Cornuz, Boursière et monsieur Alain Portner, Syndic et délégué municipal en charge des finances.

Monsieur Bianchi ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques ou questions. Le Conseil passe au vote.

L'assemblée du Conseil Général, vu le préavis municipal, où le préavis de la commission chargée de rapporter à ce sujet, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

L'adoption de l'arrêté d'imposition de la commune d'Onnens pour l'année 2026, arrêté dont un projet est annexé au présent préavis.

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n°04/2025-Demande d'un crédit complémentaire de Fr 15'000. —

Madame Tissot-Daguette fait la lecture du rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 25 septembre 2025 en présence de madame Nathalie Cornuz, Boursière et monsieur Laurent Jäggi, Municipal.

Monsieur Bianchi ouvre la discussion.

Monsieur Favre prend la parole et dit qu'il connaît ce logiciel qui est utilisé par plus de 200 communes dans le canton de Neuchâtel. Il indique qu'il y a eu des retours excellents des utilisateurs. Les avantages sont un gain de temps et la facilité à partager et organiser des dossiers. Monsieur Favre demande si ce logiciel pourrait être utilisé par les commissions ou les Conseils généraux.

Monsieur Jäggi répond que ce logiciel concerne seulement l'exécutif, cependant une extension pourrait être utilisée dans les commissions.

Monsieur Favre demande ce qu'il en est pour le Conseil.

Monsieur Jäggi répond qu'une grosse formation est nécessaire pour l'utilisation de ce logiciel et que cela représente un gros investissement en temps de formation. Au vu du fonctionnement de notre Conseil, l'utilisation du logiciel ne serait pas appropriée actuellement. Concernant les coûts d'entretien du logiciel, monsieur Jäggi précise qu'ils sont basés sur le nombre d'habitants. Les coûts augmentent si le nombre d'habitants augmente.

Monsieur Bianchi conclut que les commissions pourront utiliser une extension du logiciel utilisé par la Municipalité pour l'archivage et le partage des documents.

Madame Viredaz demande une précision quant à l'interprétation d'une phrase du rapport de la commission de gestion. Elle demande si au 4^{ème} paragraphe de la page 2, on parle bien du logiciel eSéances.

Madame Tissot-Daguette répond oui.

Il n'y a plus de remarques et questions. Le Conseil passe au vote.

L'assemblée du Conseil Général, vu le préavis municipal, ouï le préavis de la commission chargée de rapporter à ce sujet, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 15'000. -- pour financer l'acquisition du logiciel eSéances par les liquidités courantes.

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

8. Divers

Madame Pellaton demande si on peut encore acheter de la raisinée.

Monsieur Righetti répond que oui et qu'on peut s'adresser à lui ou à monsieur Hirschi pour en acheter. Il précise qu'il reste environ 400 pots et qu'ils ont fait 160 litres de raisinée au total.

Monsieur Bezençon demande si les deux règlements de construction s'appliquent toujours ou si le nouveau PaCom a été pris en compte.

Monsieur Glauser répond que le PaCom a été envoyé en février et que le canton a indiqué un délai d'environ 6 mois pour une validation. La commune devrait bientôt recevoir une information du canton.

Monsieur Bianchi indique que si le délai est tenu, nous devrions avoir une information lors du prochain Conseil en décembre.

Monsieur Froidevaux remarque que madame la Municipale Correvon est absente.

Monsieur Portner répond qu'elle est en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'année en principe.

Monsieur Hirschi ajoute que l'Amicale des Baveux organise une soupe à la courge le 31 octobre pour Halloween.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Le Président remercie le Conseil et la Municipalité et clôt la séance à 20h36.

Le Président



Ferruccio Bianchi



La secrétaire



Mathilde Colpa

